



NATIONS UNIES

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/4592/Add.3  
15 novembre 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la quarante-cinquième session  
Point 4 de l'ordre du jour

LE PROBLEME DES PROTEINES

Rapport du Secrétaire général

Additif

Lettre adressée au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques  
et sociales par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la  
santé

Comme vous le savez, le secrétariat du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a communiqué aux organismes intéressés le rapport sur le problème des protéines qui doit être présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en vertu de la résolution 2319 (XXII) de l'Assemblée générale. Nous avons maintenant eu l'occasion d'examiner ce rapport ainsi que les observations faites à son sujet par le Groupe consultatif sur les protéines. Vous trouverez ci-joint les observations de l'OMS. Nous avons tenu compte du fait que le rapport est fondé sur les réponses à un questionnaire envoyé par le Secrétaire général aux gouvernements.

Je tiens à vous assurer que l'Organisation mondiale de la santé fait tout son possible, dans la mesure de ses disponibilités budgétaires, pour faire face aux besoins prioritaires qui existent dans les domaines de la nutrition et de la santé. Je trouve ce rapport très intéressant et j'ai pris bonne note des recommandations qui y figurent, notamment en ce qui concerne l'établissement dans deux ans d'une autre étude sur le problème des protéines dans le monde.

E/4592/Add.3  
Français  
Page 2

Avec le concours, le cas échéant, du Groupe consultatif sur les protéines, l'OMS, la FAO et le FISE peuvent continuer à veiller, dans les limites de leurs ressources et de leurs mandats respectifs, à la progression des activités dans le domaine des protéines.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre et les observations qui y sont jointes à l'attention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale lorsque cette question sera examinée.

OBSERVATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE CONCERNANT LE RAPPORT  
DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PROBLEME DES PROTEINES.

Le rapport du Secrétaire général sur le problème des protéines qui sera soumis à l'Assemblée générale en vertu de la résolution 2319 (XXII) de l'Assemblée générale en même temps que le questionnaire aux gouvernements sur lequel il est fondé a incontestablement eu le mérite d'appeler l'attention des gouvernements sur cet aspect de la nutrition et de la santé.

Le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de suggestions et une masse de renseignements qui auront pour effet de renforcer l'action dans ce domaine. Ces suggestions peuvent être résumées comme suit :

- 1) Il faudrait examiner à nouveau le problème mondial des protéines dans deux ans;
- 2) Il faudrait aborder le problème des protéines en faisant appel à différentes disciplines;
- 3) Il faudrait mettre au point une méthode de travail systématique pour le problème des protéines;
- 4) Il faudrait établir un système de classification, d'emmagasiner et de récupération des données relatives au problème des protéines,
- 5) Il faudrait encourager une plus grande diffusion des renseignements disponibles dans le domaine des protéines;
- 6) Il faudrait encourager la création de centres régionaux de recherche et de développement dans les domaines de la recherche nutritionnelle et alimentaire.

La FAO, l'OMS et le FISE sont les organismes des Nations Unies qui s'occupent le plus directement du problème des protéines. Ces organismes devraient être chargés de prendre, au nom du Secrétaire général, et avec l'aide du Groupe consultatif sur les protéines<sup>1/</sup>, les mesures voulues pour effectuer toutes nouvelles études que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourraient juger utiles.

---

1/ Un document décrivant le rôle et les fonctions du Groupe consultatif sur les protéines est reproduit en annexe I.

L'accroissement de la production de la consommation de protéines serait hautement facilité par la coordination des activités de différents services des administrations nationales. Toutefois, ce n'est pas seulement pour accroître l'offre et la consommation de protéines qu'il convient de faire appel à des disciplines différentes. La malnutrition protéique et calorique est due à une ration insuffisante de protéines et d'autres substances eutrophiques, mais elle est également liée à d'autres facteurs, notamment aux maladies infectieuses si courantes pendant l'enfance. Par conséquent, il importe, lorsqu'on entend résoudre le problème de la malnutrition protéique et calorique de ne pas négliger la prévention des maladies infectieuses courantes. L'OMS s'emploie activement à améliorer la nutrition et à prévenir les maladies infectieuses. Pour réaliser des progrès substantiels, il faudra que l'OMS et les gouvernements intensifient leurs efforts dans ces deux domaines.

Depuis de nombreuses années, l'OMS recommande que les divers aspects du problème des protéines fassent l'objet d'une action coordonnée, tant à l'échelon international qu'à l'échelon national. C'est pourquoi l'OMS a créé le Groupe consultatif sur les protéines en 1955 et a invité par la suite la FAO et le FISE à participer à ses travaux. Le nombre des disciplines représentées au Comité consultatif a été progressivement étendu; on y trouve maintenant des spécialistes non seulement de la nutrition humaine et de la santé publique, mais aussi de la technologie alimentaire, de l'économie agricole, de la gestion, de la commercialisation et des politiques alimentaires nationales. Etant donné sa composition actuelle et son mandat élargi, le Groupe consultatif sur les protéines est bien placé pour donner des avis aux trois organismes intéressés sur une méthode de travail systématique touchant le problème des protéines. Le Secrétaire général demande, dans son rapport, que des mesures soient prises pour la classification, l'emmagasiner et la récupération des données concernant le problème des protéines. Dans le domaine médical, de grands centres nationaux tels que celui qui existe à la Bibliothèque nationale de médecine aux Etats-Unis s'emploient déjà à classer les données et à les mettre à la disposition des autres pays. Le Centre de

documentation de l'OMS fait de même maintenant pour les données qui ne sont pas contenues dans des publications. Ce travail est complété par le Centre de documentation de la FAO. Par ses publications, ses réunions, ses centres de formation et les conseils donnés par ses experts, l'OMS cherche déjà à assurer une diffusion plus large aux renseignements concernant les protéines. En outre, le Groupe consultatif sur les protéines est chargé de veiller à la diffusion de renseignements se rapportant directement aux problèmes des protéines. Il serait donc bon d'examiner les autres mesures à prendre pour intensifier le travail de classification, d'emmagasinage, de récupération et de diffusion des données.

L'OMS a témoigné de l'intérêt qu'elle porte aux centres régionaux de recherche et de développement dans le domaine de la recherche nutritionnelle et alimentaire existant dans différentes régions en leur fournissant des conseils, du personnel et, dans certains cas, une assistance financière considérable. L'OMS estime qu'il serait nécessaire et souhaitable de créer plus de centres régionaux et elle est disposée à accorder toute l'assistance voulue pour que leurs activités puissent être étendues et développées davantage.

Il faudrait tout faire pour aider les gouvernements à procéder à une planification coordonnée qui tiendrait compte des divers facteurs pertinents - agriculture, offre de denrées alimentaires, nutrition et santé - et qui représenterait un gros progrès dans la solution du problème des protéines. Depuis de nombreuses années, l'OMS, comme d'autres organismes intéressés des Nations Unies, s'est employée activement à encourager une coordination active sur le plan national et international.

Les observations formulées par le Groupe consultatif sur les protéines au sujet du rapport du Secrétaire général ont déjà été transmises à l'Organisation des Nations Unies avec l'accord des trois organismes intéressés. Dans l'avenir prévisible, la plus grande quantité de protéines devra provenir de sources classiques, mais il faudra les compléter par des protéines provenant de sources nouvelles non classiques. Les travaux effectués par l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama, qui bénéficie de l'aide de l'OMS, pour la mise au point de l'Incaparina est un des exemples les mieux connus de recherche tendant à la mise au point d'un aliment protéique à bon marché. Les travaux effectués dans ce

E/4592/Add.3

Français.

Page 6

domaine ont été encourageants, mais il reste encore beaucoup à faire. L'OMS continue à mettre à l'épreuve les aliments protéiques à bon marché provenant de sources non classiques, mis au point dans le cadre du programme OMS/FAO/FISE, pour s'assurer de l'inocuité et de la qualité de ces produits et consacre maintenant des sommes plus élevées à ce travail. Cinq centres où des mélanges alimentaires à haute teneur en protéines sont essayés sur des êtres humains coopèrent actuellement avec l'OMS; on envisage d'étendre encore ces activités.

Il y a lieu de signaler que le Groupe consultatif sur les protéines a mis l'accent sur les besoins en protéines des nourrissons, des enfants d'âge pré-scolaire et des femmes enceintes ou qui allaitent. Ces groupes continueront à se voir accorder un ordre de priorité très élevé dans les activités menées par l'OMS dans ce domaine.

ANNEXE

ROLE ET FONCTIONS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES PROTEINES EN 1968

1. La fréquence de la malnutrition calorique et protéique constatée au début des années 50 dans de nombreux pays en voie de développement a incité l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds international de secours à l'enfance (FISE)<sup>a/</sup> à établir des programmes concernant les aliments riches en protéines. Les trois institutions étudient ensemble divers aspects du problème. La nécessité d'une action coordonnée dans le domaine de la nutrition protéique a amené l'OMS à créer en 1955 un Groupe consultatif sur les protéines qui, en 1960, a été élargi pour devenir l'actuel Groupe consultatif FAO/OMS/FISE sur les protéines. Au début des années 60, le Groupe consultatif était composé d'un petit nombre de diététiciens et de pédiatres de renommée mondiale et de grande expérience qui se réunissaient une fois par an avec le concours de conseillers temporaires, de consultants et de représentants des trois institutions pour discuter des problèmes existants et pour formuler des recommandations sur les questions qui leur étaient soumises par la FAO, l'OMS et le FISE.

2. Au début, le Groupe consultatif s'occupait essentiellement de la valeur nutritionnelle et de l'inocuité des protéines, notamment des protéines provenant de sources non utilisées précédemment pour l'alimentation humaine. A partir de 1964, le Groupe consultatif a été saisi de questions beaucoup plus variées. Si la valeur nutritive et l'inocuité des aliments protéiques sont restées le principal sujet de préoccupation du Groupe consultatif, celui-ci s'est attaché de plus en plus non seulement à découvrir et à mettre à l'épreuve des sources d'aliments protéiques nouvelles ou non encore utilisées, mais aussi à étudier les problèmes de la production et de l'élaboration d'aliments et de mélanges protéiques. Cette évolution s'est d'ailleurs traduite par les changements intervenus dans la composition du Groupe consultatif, où des spécialistes de la technologie alimentaire siègent depuis 1965, et par le nombre croissant d'invitations aux réunions du Groupe consultatif envoyées à des spécialistes de questions autres que la pédiatrie et

---

a/ Devenu par la suite le "Fonds des Nations Unies pour l'enfance", tout en conservant le sigle FISE.

la nutrition. Au cours des dernières années, des spécialistes de la recherche industrielle, de la mise au point de produits nouveaux, de la fabrication et de la commercialisation d'aliments protéiques, de la génétique végétale et de la production agricole, des personnes s'occupant des politiques officielles de fabrication, de contrôle et distribution d'aliments riches en protéines et des personnes s'occupant des problèmes d'acceptabilité et de commercialisation des aliments protéiques ont participé à ses réunions.

3. Le Groupe consultatif a mis l'accent, dans une large mesure, sur les sources nouvelles et non encore utilisées de protéines plutôt que sur les sources classiques de protéines telles la viande, le poisson et la volaille. On dispose déjà d'une masse de renseignements scientifiques sur les protéines contenues dans ces derniers produits et de très nombreuses institutions procèdent actuellement à des recherches et à des essais très vastes sur les problèmes afférents à la viande, au poisson et à la volaille. Tel n'est pas le cas des sources nouvelles de protéines - tourteaux de graines oléagineuses, concentrés protéiques de poissons, organismes unicellulaires, etc., qui sont des sources potentielles de protéines. Ainsi, si le Groupe consultatif se tient au courant des faits nouveaux intéressant les sources classiques de protéines, il s'attache plus particulièrement à l'étude des sources nouvelles non classiques et s'emploie à compléter, en évitant tout double emploi, les travaux effectués actuellement par les gouvernements, les universités et les services de recherche de l'entreprise privée.

4. En 1963, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a créé un Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Ce Comité a présenté au Conseil économique et social un certain nombre de rapports détaillés traitant de problèmes scientifiques et techniques de portée mondiale affectant les pays en voie de développement. Dans son troisième rapport au Conseil économique et social, le Comité consultatif a identifié un grand nombre de problèmes qui finalement ont été réduits à quelques questions clefs qui, de l'avis du Comité consultatif, demandent une action immédiate. Cette liste de questions comprenait le problème urgent de la malnutrition protéique. En 1966, le Comité consultatif a constitué un Groupe de travail spécial sur les protéines qui a choisi une équipe de trois spécialistes recrutés par la FAO, l'OMS et le FISE



pour établir un plan d'action, avec l'aide des services spécialisés des trois institutions. Leur rapport (E/4343) intitulé "Accroissement de la production et de l'utilisation de protéines alimentaires - Alimentation de la population mondiale en expansion : recommandations en vue d'une action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines" contient sept objectifs à atteindre, 14 propositions précises et un certain nombre de recommandations et de suggestions concernant les moyens de pallier la pénurie de protéines<sup>b/</sup>.

5. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont, l'un au mois d'août 1967 et l'autre le 22 décembre 1967 [résolution 2319 (XXII)]<sup>b/</sup>, entériné les conclusions de ce rapport et demandé que suite y soit donnée. Dans sa résolution, l'Assemblée générale s'est félicitée "de l'intention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'élargir le mandat et les fonctions du Groupe consultatif sur les protéines et de participer plus largement à ces travaux". L'Assemblée générale a également exprimé "l'espoir que les organisations du système des Nations Unies auront recours aussi largement que possible aux services et aux conseils du Groupe consultatif sur les protéines en vue de soutenir et de coordonner les travaux entrepris dans le cadre de projets intéressant l'approvisionnement et la consommation de protéines par l'homme". Dans le même esprit, l'Assemblée générale a demandé que le Groupe consultatif sur les protéines formule des observations au sujet du rapport du Secrétaire général sur les activités signalées par les gouvernements et sur les travaux entrepris dans le cadre des Nations Unies en matière d'aliments protéiques.

6. Des pourparlers concernant un élargissement du mandat et des fonctions du Groupe consultatif qui lui permettrait de mieux conseiller la FAO, l'OMS et le FISE et, par leur intermédiaire, les autres organismes des Nations Unies, ont été engagées par les trois institutions vers le milieu de 1967 et ont abouti au début de 1968. Ils ont porté sur quatre aspects principaux du rôle, des responsabilités et du fonctionnement du Groupe consultatif, à savoir son mandat, sa composition, son mode de fonctionnement et son secrétariat. On trouvera une analyse de ces questions ci-dessous.

b/ L'édition imprimée du rapport porte le titre "Action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines" (Publication des Nations Unies, No de vente : F.68.XIII.2).

7. Mandat. Dans le passé, le Groupe avait simplement pour mandat de conseiller les Directeurs généraux de l'OMS, de la FAO et du FISE sur les aspects techniques et des aspects connexes du programme commun d'amélioration de la consommation de protéines qui les intéressent et sur des questions du même ordre. Le mandat qu'il a été convenu de lui confier en 1968 est beaucoup plus explicite :

"Le Groupe consultatif sur les protéines exercera des fonctions consultatives auprès des Directeurs généraux de la FAO, de l'OMS et du FISE. Il aura notamment pour mandat :

- a) De donner des conseils sur les aspects techniques et des aspects connexes du programme commun d'amélioration de la consommation de protéines FAO/OMS/FISE;
- b) De donner des conseils sur les programmes actuels et sur de nouveaux domaines d'action;
- c) De formuler des directives touchant l'établissement de vastes programmes à entreprendre par les organismes des Nations Unies s'occupant des divers aspects du problème des protéines;
- d) De diffuser des renseignements nouveaux sur le problème des protéines;
- e) De donner des avis sur l'amélioration des procédures applicables à l'évaluation des projets et aux études sur les possibilités de réalisation;
- f) De donner des avis sur les questions que les Directeurs généraux de la FAO, de l'OMS et du FISE pourront vouloir renvoyer au Groupe de temps à autre."

Le Groupe consultatif reste donc un organe tripartite. Toutefois, il est entendu que d'autres organismes des Nations Unies seront invités à participer à ses réunions lorsque des sujets qui les intéressent seront examinés ou lorsqu'ils souhaiteront être invités. Par exemple, des invitations à participer à la réunion de septembre 1968 du Groupe consultatif ont été envoyées, au nom de la FAO, de l'OMS et du FISE, à six autres organismes ou institutions des Nations Unies.

La FAO, l'OMS et le FISE se chargent de transmettre les avis du Groupe consultatif aux autres organismes et services des Nations Unies ainsi qu'aux gouvernements.

8. Composition. Alors que les "disciplines" devant être représentées au Groupe consultatif n'étaient pas autrefois précisées, il est dit expressément dans le

présent accord entre les institutions que le Groupe consultatif sur les protéines sera composé de 12 membres au plus et qu'il comprendra des spécialistes des branches ci-après :

- a) Nutrition humaine et pédiatrie;
- b) Santé publique et hygiène alimentaire;
- c) Sociologie;
- d) Technologie alimentaire, techniques de production et conditionnement des aliments;
- e) Economie agricole;
- f) Gestion et rentabilité;
- g) Commercialisation, y compris la publicité, la promotion des ventes, les réseaux de distribution et les études sur les réactions des consommateurs;
- h) Politique alimentaire des pouvoirs publics.

Toutes ces spécialités sont représentées au Groupe consultatif tel qu'il a été constitué en 1968; les "disciplines" a), b), d) et g) sont représentées chacune par deux membres.

Il n'est pas toujours possible de trouver des spécialistes des branches énumérées ci-dessus qui possèdent les titres nécessaires pour participer aux travaux du Groupe consultatif et que cela intéresse. Par conséquent, il convient d'entendre les "disciplines" énumérées ci-dessus dans un sens très large. En revanche, il arrive souvent que des personnes dont les activités portent sur plusieurs des domaines susmentionnés puissent être désignées, comme cela a été le cas en 1968. Ce mode de sélection permet évidemment de renforcer le caractère multidisciplinaire des travaux du Groupe consultatif. Les membres du Groupe consultatif sont choisis d'un commun accord par les trois institutions intéressées et sont actuellement nommés à titre personnel pour deux années civiles. Le président et le vice-président sont désignés par les trois institutions.

9. Mode de fonctionnement. Au cours de ces dernières années, le Groupe consultatif tenait une réunion par an qui avait lieu à tour de rôle à Rome, à Genève et à New York. Le Groupe consultatif continuera à tenir au moins une réunion par an. Toutefois, les nouvelles dispositions laissent au Groupe consultatif beaucoup plus de liberté d'action que précédemment. La composition du Groupe consultatif élargi

est plus hétérogène du point de vue de l'origine et des spécialités de ses membres qu'elle ne l'était par le passé. Bien que le Groupe consultatif puisse, de ce fait, examiner dans leurs grandes lignes les problèmes qui lui sont soumis par les institutions, très souvent, il ne possède pas suffisamment de spécialistes pour étudier à fond certaines des questions très précisées qui lui sont renvoyées. Par conséquent, il est entendu maintenant que dans de tels cas, le Groupe consultatif recommandera la constitution de groupes spéciaux qui comprendront des membres du Groupe consultatif mais aussi des spécialistes non membres spécialement invités à cet effet. Des membres du Groupe consultatif présideront les groupes spéciaux. Ceux-ci auront un nombre de membres limité et seront dissous dès qu'ils auront mené à bien la tâche qui leur aura été confiée. On envisage actuellement de nommer trois groupes spéciaux ("Directives internationales pour la production et la qualité des concentrés protéiques de poisson", "Favisme" et "Evaluation des protéines"). Le Groupe consultatif assignera sans doute des fonctions précises à ces groupes lors de sa réunion de septembre 1968. Leurs recommandations seront présentées au Groupe consultatif pour qu'il prenne des dispositions définitives. Ces dispositions pourront être prises lors d'une réunion du Groupe consultatif ou par correspondance. On envisage de faire largement appel aux groupes spéciaux, notamment à l'occasion des questions qui surgiront par suite de l'intérêt accru porté au problème des protéines par les Nations Unies et les gouvernements.

10. Secrétariat du Groupe consultatif. Depuis 1963, le Groupe consultatif emploie un secrétaire à plein temps. Le secrétariat est situé au siège du FIASE, à New York. Son fonctionnement est financé à parts égales par les trois institutions. Jusqu'en mai 1968, l'OMS a assuré la gestion administrative du secrétariat. La FAO a assumé à son tour cette responsabilité en 1968. Vu le fort surcroît de travail résultant de l'élargissement des fonctions et de l'accroissement du nombre des membres du Groupe consultatif ainsi que des activités anticipées des groupes spéciaux, on a récemment porté les effectifs du secrétariat du Groupe consultatif à deux administrateurs, appuyés par deux secrétaires. Les principales fonctions du secrétariat sont les suivantes :

- a) Il constitue un point de contact entre les membres du Groupe consultatif et les trois institutions dont il dépend pour les questions relatives à la production et à l'utilisation d'aliments protéiques;

- b) Il est chargé d'organiser les réunions du Groupe consultatif et notamment d'établir l'ordre du jour, de lancer les invitations et de veiller aux autres détails. Il est chargé de répartir la rédaction de la documentation destinée aux réunions du Groupe consultatif, et d'en assurer la revision, la reproduction et la distribution. Il prépare également les rapports sur les réunions du Groupe consultatif et, lorsque ceux-ci ont été approuvés par les trois institutions, en assure rapidement la reproduction et la distribution;
- c) Le secrétariat est un centre de transmission de renseignements, de publications, de tirés à part, et de références sur la production et l'utilisation d'aliments protéiques aux trois institutions, ainsi qu'aux autres organismes des Nations Unies, aux organismes de l'extérieur et à quiconque s'intéresse au problème des protéines. Il envoie à ceux qui en font la demande des exemplaires des documents du Groupe consultatif (il en existe actuellement plus de 300) et les numéros présents et passés du Bulletin du Groupe consultatif sur les protéines;
- d) Le secrétariat prépare et, après approbation par les trois institutions compétentes, reproduit et distribue les numéros du Bulletin. Environ 1 500 particuliers, services et institutions reçoivent régulièrement le Bulletin;
- e) Le secrétariat du Groupe consultatif est aussi appelé à assurer le service des groupes spéciaux : il organise les réunions, envoie des invitations aux membres (après approbation des noms proposés par les trois institutions) et convoque les groupes spéciaux ou fait circuler la correspondance et la documentation pour faciliter l'adoption de décisions par ces groupes;
- f) Le secrétariat répond aussi à toute demande de renseignements concernant les protéines. Avec l'approbation des institutions, des membres du secrétariat participent aux réunions ayant trait au problème des protéines lorsqu'ils peuvent apporter une contribution intéressante aux débats ou que le Groupe consultatif et les trois organes dont il dépend ont intérêt à ce que le secrétariat soit représenté.

E/4592/Add.3

Français

Annexe

Page 8

11. Ainsi, le Groupe consultatif aura les moyens de fournir des avis et des renseignements, non seulement sur le genre de questions dont il était saisi auparavant, mais aussi sur les problèmes techniques plus vastes qui peuvent se poser du fait de l'intérêt pour le problème des protéines suscité par le rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement intitulé "Accroissement de la production et de l'utilisation des protéines alimentaires". Par le passé, le Groupe consultatif a fait oeuvre utile en facilitant l'action commune de l'OMS, de la FAO et du FISE. Il faut espérer que l'adoption des nouvelles dispositions permettra au Groupe consultatif de faire face dans l'avenir aux besoins beaucoup plus grands résultant de l'intensification des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des aliments protéiques.

-----